

S e c t i o n A t h l é t i s m e C o l l è g e C a r n o t



S.A.C.C.
"s'accomplir"



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Collège Carnot
Auch

Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier de Sélection

Année scolaire 2021 / 2022

Conditions de candidature :

Le recrutement des élèves se fait sur la base de critères sportifs mais également de critères scolaires et éducatifs. **Il n'est pas obligatoire d'être licencié dans un club fédéral d'Athlétisme.**

Nous sommes bien conscients que depuis 2 ans, les protocoles sanitaires liées au Covid19 ont considérablement perturbés les saisons sportives des jeunes athlètes. De plus, par prudence, nous n'avons pas souhaité planifier d'épreuves pratiques de sélection, avec rassemblement de jeunes sportifs.

Par conséquent, pour cette rentrée scolaire 2021/2022, les candidats ne seront pas sélectionnés par des tests physiques mais par la présentation des documents cités ci-dessous :

- Une fiche de Renseignements concernant le candidat (élève)
- une lettre de recommandation attestant :
 - des qualités scolaires
 - des capacités et qualités sportives du candidat
 - de l'Implication du candidat dans la vie d'une Association Sportive.
 (Reconnues par un entraîneur de club, par un professeur d'EPS ou par un enseignant ou directeur d'école)
- une lettre de motivation
- La Charte de la SSS Athlé **signée**

Qualités requises pour être sélectionné :

- Qualités Athlétiques : Coordination, Résistance à l'Effort ou Vitesse,
- Qualités Scolaires et Sportives : Être Volontaire, Persévérant, Rigoureux, Prendre des initiatives, Capacité de concentration soutenue, Esprit d'Equipe, Ambitieux (vouloir dépasser ses limites)

RAPPEL

Retour impératif des dossiers :

VENDREDI 07 MAI 2021

(Aucun dossier ne sera accepté après cette date)

DÉPARTEMENT
DU GERS



académie
Toulouse



Région académique
OCCITANIE



Collège Carnot
Auch



Lettre de Recommandation

A remplir par le Professeur des écoles (ou) Professeur principal (ou) Professeur EPS de la classe d'origine et par un Entraîneur si candidat licencié en club fédéral (Athlétisme ou autres).

Dans le souci de mieux cerner le potentiel scolaire de l'élève et pouvoir ainsi l'aider à réussir à mener de front projet sportif et projet scolaire, cette fiche doit être remplie le plus précisément possible.

T = Toujours S = Souvent Q = Quelquefois R = Rarement

Qualités Scolaires	T	S	Q	R
A fait preuve d'un travail régulier tout au long de l'année				
L'attention est soutenue en classe				
Se met facilement au travail				
Travaille vite et bien				
Est capable de travailler seul efficacement				
Fait des efforts pour surmonter les difficultés rencontrées				
A besoin d'être aidé pour surmonter ses difficultés				
Demande de l'aide lorsqu'il n'a pas compris				
S'adapte facilement à des méthodes ou des situations nouvelles				
Montre une compréhension rapide et sûre				
A stabilisé les connaissances acquises				
Se montre volontaire et persévérant				
Respecte les consignes				
Se montre autonome et organisé dans son travail				
Tient compte des conseils qui lui sont donnés				
Prend des initiatives				
Intervient en classe de façon réfléchie et pertinente				
Est-ce que les formes de groupements de travail mixtes sont-ils acceptés par l'élève ?				

En dehors de sa motivation pour intégrer la section sportive Athlétisme, voyez-vous d'autres aspects de sa personnalité (ou de ses capacités) importants à signaler ?

.....

.....

.....

.....

S'intègre-t-il facilement à un groupe ? OUI NON

Se sent-il à l'aise à l'intérieur d'un groupe ? OUI NON



Lettre de Recommandation (suite)

Qualités Physiques et Sportives

	NIVEAU			
Coordination motrice	1	2	3	4
Equilibre	1	2	3	4
Résistance	1	2	3	4
Vitesse	1	2	3	4
Esprit d'Equipe	1	2	3	4
Efforts	1	2	3	4
Dynamisme, Tonicité	1	2	3	4
Souplesse	1	2	3	4

Vie ASSOCIATIVE

Implication du candidat dans la vie d'une Association.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signatures
(Tampon établissement)
 Professeur des Ecoles / Professeur Principal
 Directeur d'Ecole / Principal d'établissement

Professeur d'EPS / Entraîneur

Autre (Précisez) :

CHARTE de la Section Sportive Scolaire d'Athlétisme

Cette charte a pour but de faciliter le fonctionnement de la SSS Athlé Carnot et de permettre la pratique de l'athlétisme dans un bon état d'esprit et dans une ambiance favorable à un bon apprentissage. En cas de non-respect de celle-ci des sanctions pourront être prises.

L'athlète doit :

- En cas d'absence, prévenir la vie scolaire et le professeur d'E P S responsable de la section
- Avoir un comportement exemplaire dans le bus (respecter les règles de sécurité et avoir une attitude courtoise avec le chauffeur de bus)
- Respecter les horaires d'entraînement et respecter le temps de passage aux vestiaires.
- Être sérieux et assidu aux entraînements (*)
- Avoir une tenue adaptée à l'activité sportive et aux conditions météorologiques.
- Respecter les règles, les consignes et écouter les conseils des différents entraîneurs.
- Respecter les autres athlètes ainsi que les autres utilisateurs des installations sportives.
- Respecter le matériel et les locaux communs (WC, vestiaires...)
- Aider à sortir et ranger le matériel avant et après les entraînements.
- Respecter le programme de la séance d'entraînement avec ses différentes phases qui le composent (échauffement, récupération, retour au calme, étirements, bilans...)
- Participer aux compétitions programmées, ceci afin de valider le travail effectué aux entraînements mais aussi afin de développer de nouvelles compétences (Autonomie et Responsabilités - ex. : prises de décisions, gestion du stress, gestion du temps, gestion de son échauffement...)
- Porter le maillot de la SSS Athlé Carnot lors des compétitions UNSS.
- Donner une bonne image de la SSS Athlé Carnot lors des rassemblements sportifs (ex. : compétitions UNSS)
- Informer l'entraîneur ou les responsables de la SSS d'éventuels problèmes (santé, conflits...)
- Participer à toutes les actions, formations ou événements planifiés dans le calendrier de sa catégorie (benjamin ou minime)
- **Avoir une attitude tout aussi positive dans le cadre de sa formation scolaire (Fiche de suivi « Etat d'Esprit d'un Grand Sportif »)**

L'entraîneur doit :

- Connaître les règles de la Charte, les appliquer et les faire appliquer.
- Veiller à la sécurité et à l'intégrité des athlètes sur le stade.
- Préparer physiquement et techniquement les athlètes
- Prendre en compte tous les athlètes quelque-soit leur niveau.
- Pas d'entraînement individuel (1 athlète = 1 entraîneur : NON) mais les programmes d'entraînements peuvent être différenciés et adaptés à chaque athlète.
- Sensibiliser l'athlète au respect et à la bonne utilisation du matériel et des locaux.
- Informer ses athlètes sur les futures compétitions.
- Accompagner, conseiller et diriger ces athlètes lors des compétitions.
- Remonter au coordonnateur de la SSS (M. BRUCHET) tout conflit, tout problème détecté.
- S'assurer du bon ordre et du bon état des locaux en fin de séance.
- Encadrer les athlètes jusqu'à la prise en charge de ces derniers par les responsables légaux à la fin de l'entraînement.
- Promouvoir l'esprit sportif et l'esprit de solidarité.

Les parents :

Il est important qu'une collaboration existe entre les parents et les représentants de la Section Sportive Scolaire. Les parents, soucieux du développement et de l'épanouissement de leur enfant, doivent s'impliquer dans le suivi sportif et scolaire en adoptant les comportements suivants :

- Encourager leur enfant à respecter la charte de la SSS Athlé Carnot et la lire avec eux.
- Aider leur enfant à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leur enfant. En discuter si besoin avec le coordonnateur SSS (M. BRUCHET)
- Informer l'encadrement de tout problème d'ordre médical (douleurs, maladie, allergie, contre-indication...).
- Respecter les règles de la Charte et l'autorité de l'entraîneur
- Favoriser la participation de leurs enfants aux compétitions.
- En aucun cas, les parents ne peuvent décider seuls d'un quelconque aménagement ou arrêt des séances. Cela ne peut se faire qu'en accord avec l'encadrement scolaire et sportif.

Signatures

Des parents (ou)
Du Représentant légal (pour les mineurs)

De l'athlète :